



COMMUNE DE MERTERT

Boîte postale 4 L-6601 WASSERBILLIG

EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal

Ordre du jour n° 10f
No : 41

Objet : Taxes cimetières, concessions,
columbariums, morgues etc.

Séance publique du : 8 avril 2016
Date de l'annonce publique : 31 mars 2016
Date de la convocation des conseillers : 31 mars 2016

Présents : M STEFANETTI, bourgmestre
MM LEONARDY et SCHEID, échevins
MM et Mme LAURENT, FRANZEN, HIRTT,
WARNIER et SCHANEN, conseillers
M SCHUMMER, secrétaire
Excusés : MM SIEGLER, RIZZO et JAMINET, conseillers

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 7 septembre 2004 par laquelle il fixe les taxes relatives aux inhumations.

Considérant que cette délibération a été approuvée par règlement grand-ducal du 6 décembre 2004 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 8 décembre 2004.

Vu une multiplication des services à fournir au profit des administrés.

Considérant que cette croissance en nombre et en complexité des services à fournir fait nécessaire l'engagement de personnel supplémentaire.

Estimant que la commune a l'obligation de se procurer les moyens financiers nécessaires pour pouvoir remplir ses missions essentielles.

Vu les propositions du collège des bourgmestre et échevins pour ce qui est de l'adaptation des taxes relatives aux inhumations.

Vu les recettes y relatives inscrites aux budgets annuels.

Considérant que l'impact financier de la présente s'élèverait à une croissance des recettes de +/- un tiers.

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Après délibération et avec 7 voix OUI et 1 ABSTENTION :

d é c i d e

de fixer à partir du 1^{er} juillet 2016 les taxes relatives aux inhumations comme suit :

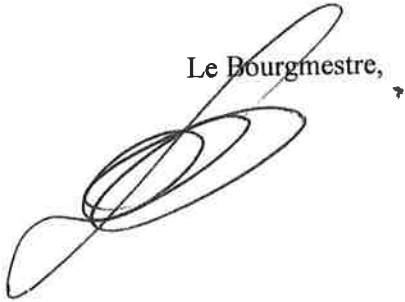
| | | |
|---|---|----------------------|
| ➤ | Taxe de morgue | 50,00 € |
| ➤ | Confection d'une tombe | 250,00 € |
| ➤ | Confection d'une fosse pour enfant (jusque 2 ans) | 75,00 € |
| ➤ | Inhumation d'embryon | 75,00 € |
| ➤ | Concession au cimetière 15 années | 100,00 € par m/cour. |
| ➤ | Concession au cimetière 30 années | 200,00 € par m/cour. |
| ➤ | Concession Columbarium 30 années | 1.800,00 € |
| ➤ | Ouverture et fermeture case Columbarium | 50,00 € |
| ➤ | Ecriture Columbarium | au cent coûtant |
| ➤ | Dépôt d'une urne | 50,00 € |
| ➤ | Dispersion des cendres | 50,00 € |

La délibération (règlement-taxé) approuvée du 7 septembre 2004 relative aux concessions, cimetières, columbariums, est abrogée.

Ainsi délibéré à Wasserbillig, date qu'en tête.

Suivent les signatures.
Pour expédition conforme.
Wasserbillig, le 11 avril 2016

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

